

**SAS HERMET  
LABASTIDE DE LEVIS  
RN 88  
81150 MARSSAC SUR TARN  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Blocs en béton de granulats courants et légers (catégorie I)**  
*Aggregate concrete masonry units (dense and lightweight aggregates)*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Configuration (groupe selon Eurocode 6 partie 1-1)	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Résistance caractéristique garantie (N/mm <sup>2</sup> )
3	D1	4,0 - 6,0
3 ( béton de granulats légers)	D3	4,0
3	D4	4,0
1	D1	8,0

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SAS HERMET  
81150 MARSSAC SUR TARN**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SAS HERMET  
81150 MARSSAC SUR TARN**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 771-3 + A1 : 2015** et dans les Règles d'application **CE2+/R2**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 03 octobre 2005, annule et remplace le certificat renouvelé le 31 juillet 2020 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 08 février 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 08/02/22

Révision n° 7



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement